COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES Département de la VENDEE Conseil Municipal du Jeudi 27 février 2020 Compte Rendu

Nombre de conseillers : Date de la convocation : en exercice : 13 18 février 2020

L'an deux mille vingt, vingt-sept février, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique à 19h00 sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

<u>PRESENTS</u>: BRET Joël, BRIANCEAU Joseph, GROSSIN André, GUERINEAU Chantal, PHELIPPEAU Rémy, TESSIER Jean, MERCIER Isabelle, BOURIEAU Bénédicte, GODET Jean-Philippe, PILLET Mireille, GROSSIN Bénédicte, CHAIGNE Amandine

EXCUSES: GROUSSIN Didier

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : MERCIER Isabelle

A 19h05, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2020 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils entendent approuver le procès-verbal de la séance du 21 Janvier 2020.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DECISIONS

Par délibération du 17 avril 2014 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions. M le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Date	Fournisseur / Prestataire	Objet	Montant HT	Montant TTC
23/01/2020	VEGETAL 85	Végétaux	1 017.63€	1 120.17€
27/01/2020	MARTY SPORTS	Mis en conformité d'un panneau de basket	1 966.60€	2 359.92€
06/02/2020	CREATION GRAPHIQUE	Panneaux enfants nés en 2019 – une naissance, un arbre	247.00€	296.40€
07/02/2020	DESLANDES	Produits d'entretien – accueil de loisirs et école (CCPA)	636.73€	764.08€
12/02/2020	SIGNAUX GIROD	Panneaux signalisation	1 078.85€	1 294.62€
17/02/2020	VPI	Plan évacuation – futur mairie	187.90€	225.48€
17/02/2020	VPI	Extincteurs – futur mairie	375.90€	451.08€
18/02/2020	CASAL SPORT	Jeu de 2 contrepoids (but foot)	780.00€	967.00€
18/02/2020	ECHO VERT	Engrais stade de foot	1 126.50€	1 351.80€
18/02/2020	GUILLBERT	Petites fournitures – services techniques	237.80€	285.36€

DOSSIERS POUR DELIBERATIONS

Réf. 01: APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 - BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion du budget principal, dressé par le Trésorier,

Après avoir entendu et approuvé les comptes du budget principal de la commune de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au budget de l'exercice 2019,

Constatant la régularité des opérations,

M le Maire demande au Conseil Municipal de déclarer que le compte de Gestion du budget principal pour l'exercice 2019 dressé par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2019 du budget principal.

Réf. 02: APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 - BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES HORTENSIAS »

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion du budget annexe « Lotissement les Hortensias », dressé par le Trésorier,

Après avoir entendu et approuvé les comptes du budget « Lotissement les Hortensias » de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au budget de l'exercice 2019,

Constatant la régularité des opérations,

M le Maire demande au Conseil Municipal de déclarer que le compte de Gestion du budget annexe « Lotissement les Hortensias » pour l'exercice 2019 dressé par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2019 du budget annexe « Lotissement les Hortensias ».

Réf. 03: APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE « COMMERCES »

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion du budget annexe « Commerces », dressé par le Trésorier,

Après avoir entendu et approuvé les comptes du budget « Commerces » de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au budget de l'exercice 2019,

Constatant la régularité des opérations,

M le Maire demande au Conseil Municipal de déclarer que le compte de Gestion du budget annexe « Commerces » pour l'exercice 2019 dressé par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2019 du budget annexe « Commerces ».

Réf. 04: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET COMMUNAL

Après l'approbation du compte de gestion, M BRIANCEAU Joseph, adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget principal.

M BRIANCEAU Joseph, adjoint au Maire (M le Maire se retire) fait procéder au vote du compte administratif.

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
011	Charges à caractère général	216 868.65
012	Charges de personnel	292 002.21
014	Atténuation de produits	156 570.97
65	Autres charges de gestion courante	73 134.77

66	Charges financières	47 305.70
67	Charges exceptionnelles	90.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	248 985.55
T	OTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 034 957.85
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	
013	Atténuation de charges	12 064.42
70	Produits des services	110 808.94
73	Impôts et taxes	685 590.25
74	Dotations et participations	280 834.38
75	Autres produits de gestion courante	29 407.77
76	Produits financiers	1 851.18
77	Produits exceptionnels	272 290.19
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	13 281.25
т	1 406 128.38	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		+ 371 170.53
	SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES	
16	Emprunt et dettes assimilées	166 435.20
204	Subventions d'équipements	9 908.00
21	Immobilisations corporelles	98 513.74
23	Immobilisations en cours	439 126.59
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	13 281.25
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	727 264.78
	SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES	
10	Dotations, fonds divers et réserves	456 802.28
13	Subventions d'investissement	203 653.70
27	Autres immobilisations financières	16 767.68
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	249 985.55
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	926 209.21
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	+ 198 944.43

VOTE: Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2019 du budget principal.

Réf. 05: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES HORTENSIAS »

Après l'approbation du compte de gestion, M BRIANCEAU Joseph, adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget annexe « Lotissement les Hortensias ».

M BRIANCEAU Joseph, adjoint au Maire (M le Maire se retire) fait procéder au vote du compte administratif.

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
011	Charges à caractère général	93 554.05
66	Charges financières	2 146.86
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	234 181 .69€
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2 146.86
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		332 029.46
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	
70	Produits des services, du domaine et ventes	320 315.36
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	95 700.91
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2 146.86
	TAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	418 163.13

	RESUTAT DE FONCTIONNEMENT	+ 86 133.67	
	SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES		
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	95 700.91	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		95 700.91	
	SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES		
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	234 181.69	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		234 181.69	
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	+ 138 480.78	

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe « Lotissement les Hortensias » ».

Réf. 06: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019: BUDGET ANNEXE COMMERCES

Après l'approbation du compte de gestion, M BRIANCEAU Joseph, adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget annexe « Commerces ».

M BRIANCEAU Joseph, adjoint au Maire (M le Maire se retire) fait procéder au vote du compte administratif.

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
011	Charges à caractère général	17 559.09
66	Charges financières	5 507.45
тот	TAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	23 066.54
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	799.27
то	TAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	799.27
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		-22 267.27
	SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES	
16	Emprunt et dette assimilées	9 739.11
23	Immobilisations en cours	730 582.18
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	799.27
т	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	741 120.56
	SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES	
13	Subventions d'investissement	132 463.91
16	Emprunt et dette assimilées	600 000.00
T	OTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	732 463.91
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-8 656.65

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, APROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe « Commerces ».

Réf. 07: AFFECTATION DU RESULTAT: BUDGET PRINCIPAL

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, M le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de 371 170.53€ comme suit :

FONCTIONNEMENT		
Dépenses	1 034 957.85€	
Recettes	1 406 128.38€	
Résultat de fonctionnement	+ 371 170.53€	
Résultat de fonctionnement reporté N-1	-	
RESULTAT CUMULE 2019	+ 371 170.53€	

INVESTISSEMENT		
Dépenses	727 264.78€	
déficit d'investissement reporté N-1	183 467.96€	
Recettes	926 209.21€	
Dont part excédent N-1 de fonctionnement affecté		
Résultat d'investissement 2019	198 944.43€	
Excédent d'investissement reporté N-1	0.00	
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	+15 476.47€	
Reste à réaliser		
Dépenses	485 503.89€	
Recettes	163 256.42€	
Solde RESTE A REALISER	-322 247.47€	

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019		
Au compte 1068 – section d'investissement	371 170.53€	

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, AFFECTE le résultat 2019 d'un montant de 371 170.53€ à l'article 1068 – section d'investissement du budget principal 2020.

Réf. 08: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2020 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	-	
011	Charges à caractère général	242 050.00	
012	Charges de personnel	321 800.00	
014	Atténuation de produits	154 300.00	
65	Autres charges de gestion courante	96 005.00	
66	Charges financières	42 400.00	
67	Charges exceptionnelles	150.00	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	18 834.37	
022	Dépenses imprévus	77 629.79	
023	Virement à la section d'investissement	142 855.89	
то	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 1 096 025.0		
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		

013	Atténuation de charges	1 600.00
70	Produits des services	110 450.00
73	Impôts et taxes	695 244.00
74	Dotations et participations	247 290.00
75	Autres produits de gestion courante	9 000.00
76	Produits financiers	1 851.05
77	Produits exceptionnels	3 090.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	27 500.00
тс	TAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 096 025.05
	SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES	
16	Emprunt et dettes assimilées	171 000.00
204	Subventions d'équipements	70 000.00
21	Immobilisations corporelles	267 061.60
23	Immobilisations en cours	473 500.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	27 500.00
Т	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 009 061.60
	SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	15 476.47
10	Dotations, fonds divers et réserves	508 216.77
13	Subventions d'investissement	193 070.42
27	Autres immobilisations financières	16 767.68
024	Produits de cessions	113 840.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	18 834.67
021	Virement de la section de fonctionnement	142 855.89
1	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 009 061.60

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2020 tel que présenté ci-dessus.

Réf. 09: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES HORTENSIAS »

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2020 du budget annexe lotissement « Les Hortensias » lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
011	Charges à caractère général	81 201.60	
65	Autres charges de gestion courante	49 504.02	
66	Charges financières	2 200.00	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	187 629.65	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2 200.00	
то	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 322 735.27		
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
002	Excédent de fonctionnement reporté	86 133.67	
70	Produits des services	151 000.00	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	83 401.60	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2 200.00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 322 735.27			
SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES			
16	Emprunt et dettes assimilées	299 395.30	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	83 401.60	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	382 796.90
-------------------------------------	------------

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES		
001	Solde d'exécution reporté	195 167.25
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	187 629.65
Т	382 796.90	

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe « Lotissement les Hortensias » tel que présenté ci-dessus.

Réf. 10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE « COMMERCES »

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2020 du budget annexe « Commerces », lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
002	Report du déficit de fonctionnement	22 267.27
011	Charges à caractère général	9 237.00
65	Autres charges de gestion courante	10.00
66	Charges financières	9 650.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		41 164.27
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	
75	Autres produits de gestion courante	41 164.27
TO	TAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	41 164.27

	SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES		
16	Emprunt et dettes assimilées	19 720.42	
21	Immobilisations corporelles	49 235.24	
23	Immobilisations en cours	5 850.00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	74 805.66	
	SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES		
001	Solde d'exécution reporté	10 040.57	
13	Subventions d'investissement	64 765.09	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	74 805.66	

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2020 du budget annexe « Commerces » tel que présenté ci-dessus.

Réf. 11: ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif, listant le montant des subventions et leurs bénéficiaires.

Associations Landaises	Somme attribuée au titre de l'année 2019	Montant proposé au titre de l'année 2020
Foot St-JULIEN-VAIRE	2 000.00€	2 000.00€
BASKET St-JULIEN/VAIRE	1 350.00€	2 000.00€
BADMINTON	800.00€	800.00€
TENNIS-CLUB LANDAIS	900.00€	900.00€

GYM	450.00€	-
TOURNENRONDS	250.00€	250.00€
GRIBOUILLES D'ARTISTES	200.00€	600.00€
A. Veuves Civiles de Vendée	50.00€	50.00€
Restaurants du cœur	300.00€	300.00€
Secours Catholique – La Mothe Achard	300.00€	300.00€
Franchir le Pas	100.00€	100.00€
Comité d'animation	1 000.00€	-
Les Saint Julien	3 100.00€	-
AFN		200.00€
TOTAL (ligne 6574)	10 800.00€	7 500.00€

Ce sujet fera l'objet d'une annexe du budget primitif 2020 – budget principal.

Réf. 12 : FIXATION DES LOYERS POUR LE LOCAL PLACE JEANNE D'ARC (ancien multi-services) ET DU LOCAL PLACE SIMONE VEIL (ancienne pharmacie)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les loyers des locaux place Jeanne d'Arc (ancien multiservices) et Place Simone Veil (ancienne pharmacie).

A ce jour, le local de la Place Simone Veil n'a pas trouvé de futur locataire.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, FIXE le montant des loyers :

-700.00€ HT par mois pour le local place Jeanne d'Arc

-500.00€ HT par mois pour le local place Simone Veil.

Le conseil municipal, AUTORISE Mr le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 13 : VENTE DE COMPOST ET DE PAILLAGE : FIXATION DU PRIX DE VENTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une régie a été créée en 2012 dans le cadre de l'organisation de la « Matinée Nature » afin de proposé aux habitants de St Julien des Landes une vente de compost et de paillage.

Les tarifs appliqués jusqu'à ce jour ont été fixés par délibérations n°01 du 24 mars 2016 :

- 3.50 € € les 100 l de paillage
- 1,50 € les 100 l de compost

Cette année, il est proposé d'organiser cette manifestation, le vendredi 27 mars de 14h à 19h.

M Le Maire présente au Conseil Municipal le prix des différentes commandes (tarifs 2019) :

- 1 les 100 l de paillage = 1.62 € TTC
- 2 les 100 l de compost = 1.09 € TTC (augmentation de 2.40% en 2019)

M le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le prix de vente :

- 1 100 l de paillage = 3.50€
- 2 100 l de compost = 1.50€

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de maintenir le tarif appliqué soit :

- -3.50€ pour 100l de paillage
- -1.50€ pour 100l de compost.

Réf. 14 : GROUPEMENT DE COMMANDE SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE : ADHESION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10, Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes, Considérant les besoins de la Commune de la commune de ST JULIEN DES LANDES, de la Communauté de Communes et de plusieurs communes du territoire du Pays des Achards en matière de travaux de signalisation horizontale et verticale,

Considérant la proposition de convention de constitution d'un groupement de commandes définissant les modalités de fonctionnement de celui-ci et proposant de nommer la Communauté de Communes en qualité de Coordonnateur,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au groupement de commande de signalisation horizontale et verticale

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité :

-DECIDE d'adhérer au groupement de commande signalisation horizontale et au groupement de commande signalisation verticale

-AUTORISE Mr le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 15 : REHABILITATION DU PIGNON MAISON RUE DE VERDUN SUITE A LA DEMOLITION DES HANGARS : PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE MR ET MME MORNET GUY

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que les hangars rue de Verdun ont été démolis courant octobre 2019.

Un des murs des hangars était collé à celui des logements de Mr et Mme MORNET Guy.

Mr et Mme MORNET vont procéder à l'isolation extérieur (bardage) de ce pignon, frais engagés dû aux travaux de démolition.

Mr et Mme MORNET ont fait faire plusieurs devis et ont retenu l'entreprise HUET pour un montant de 7 077.78€ TTC

Mr et Mme MORNET Guy peuvent également bénéficier d'un crédit d'impôt sur ces travaux (économie d'énergie) d'un montant de 598.00€. Pour cela, ils doivent s'acquitter de la facture de travaux.

Monsieur le Maire propose de participer aux frais de bardage à hauteur de 3 240.00€ TTC ((7 077.78€-598€)/2)

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de participer aux frais de travaux de bardage de la maison de Mr et Mme MORNET Guy pour un montant de 3 240.00€ TTC.

Le versement sera effectué directement auprès de Mr et Mme MORNET Guy après justificatif de l'acquittement de la facture.

Réf. 16 : PROGRAMME ANNUEL DE RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC ANNEE 2020 : CONVENTION AVEC LE SYDEV

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-D.R.C.T.A.J/3-794 relatif à la modification des statuts du SyDEV,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2008 relative au transfert de la compétence "Eclairage" au SyDEV,

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence éclairage, le SyDEV souhaite réduire les délais de gestion des dossiers de rénovation.

Il propose donc, outre la réduction des délais d'étude et la constitution d'un stock de matériel, que notre collectivité définisse une enveloppe budgétaire annuelle qui serait attribuée aux travaux de rénovation du parc d'éclairage.

En cas d'accord sur cette convention :

- Le Sydev engage automatiquement les travaux de rénovation, dans la limite du montant budgétaire maximum
 - A chaque commande, il en informe la collectivité et lui envoie un avis des sommes à payer
 - En cas de dépassement du montant maximum, un avenant est envoyé à la collectivité
 - Le montant total de la participation est proposé pour 1 500 €

Réf. 17 à 24 : REHABILITATION DU PRESBYTERE EN MAIRIE : AVENANTS

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

VU décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°01 du 27 juin 2019, n°02 du 27 juin 2019, n°01 du 25 juillet 2019 et n°02 du 25 juillet 2019 relatives à l'attribution du marché pôle commercial

Monsieur le Maire présente les différents avenants proposés par le maître d'œuvre

LOT - ENTREPRISES	MARCHE INITIAL + AVENANT PRECEDENT (HT)	AVENANT PROPOSE (HT)	MONTANT TOTAL (HT)	VARIATION
LOT 1 – VRD - SEDEP	24 933.58€		Avenant pas reçu	
LOT 2 – GROS ŒUVRE – AGESIBAT	77 071.86€	877.26€	77 949.12€	+1.1382%
LOT 3 – CHARPENTE BOIS – TESSON Laurent	17 768.18€	+2 390.00€	20 158.18€	+13.4510%
LOT 8 – MENUISEREIES EXTERIEURES ALU – REMAUD Yannick	36 298.05€	-61.29€	36 236.76€	-0.16885%
LOT 9 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS – TESSON Laurent	38 238.82€	-737.40€	37 501.42€	-1.9284%
LOT 12 - REVETEMENT DE SOLS CERAMIQUES – BABU Willy	18 806.51€	-3 178.50€	15 628.01€	-16.90106%
LOT 14 – ELECTRICITE – SA BESSE	34 796.00€	-2 516.10€	32 279.90€	-7.2310%
LOT 15 PLOMBERIE- SANITAIRES – RICHARD ASSOCIES	52 592.74€	-1 898.80€	50 693.94€	-3.61038%

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE les avenants proposés ci-dessus et AUTORISE Mr le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 25: REHABILITATION DU LOCAL PLACE JEANNE D'ARC: ATTRIBUTION DES LOTS

Afin de pouvoir mettre en location le local place Jeanne d'Arc, il convient d'effectuer des travaux de plomberie, électricité et carrelage.

Plusieurs entreprises ont été consultés.

Entreprises	ELECTRICITE	PLOMBERIE	CARRELAGE
STEPH'ELEC85	10 547.35€ HT		
LOUE SOCIETE	13 500.00€ HT	3 850.00€ HT	
BABU Willy			12 587.83€ HT

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, ATTRIBUE :

-le lot Electricité à l'entreprise STEPH'ELEC85 pour un montant de 10 547.35€ HT

-le lot Carrelage à l'entreprise BABU Willy pour un montant de 12 587.83€ HT

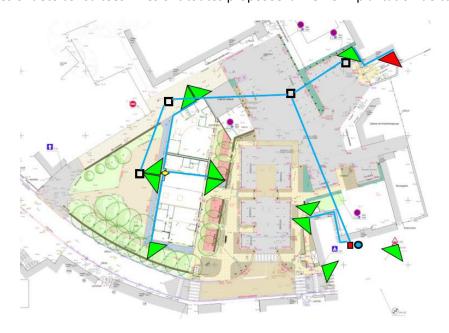
-le lot Plomberie sera effectué en régie pour les agents techniques communaux.

Le conseil municipal AUTORISE Mr le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

<u>Réf. 26 : VIDEO PROTECTION PLACE SIMONE VEIL : ATTRIBUTION DU MARCHE</u>

Par délibération n°4 du 26 septembre 2019, il a été décidé d'installer de la vidéo protection place Simone Veil.

Plusieurs entreprises ont été consultées. Elles ont toutes proposée la même implantation de caméras.



ENTREPRISES	MONTANT HT
CTV	39 550.30€
SERELYS	19 854.18€
SN2O	16 800.00€
VENDEE SECURITE	9 366.81€

VOTE : La proposition de la société VENDEE SECURITE ayant été transmise tardivement et au vu des différences de montant, le conseil municipal DECIDE de reporter le choix de l'entreprise. Un rendez-vous doit être fixé pour justifier de ces écarts.

Réf. 27 : INSTALLATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE SALLE DE TENNIS : ATTRIBUTION DU MARCHE

Un appel d'offre a été publié afin de proposer en projet l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle de tennis.

Seul l'organisme VENDEE ENERGIE a fait connaitre sa manifestation d'intérêt pour ce projet.

Vendée Energie envisage l'installation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 35.64kWc.

Vendée Énergie sera le maître d'œuvre de la centrale ainsi que son exploitante sur la durée de la convention d'occupation temporaire. Tous les coûts de construction, d'exploitation, de maintenance de cette centrale seront à la charge de Vendée Energie.

En contrepartie de la mise à disposition de la toiture de la salle de tennis pour une durée de 20 ans, la commune percevra une soulte de 5 000.00€. Cette soulte sera payée au moment de la mise en service de la centrale.

Monsieur le Maire propose de signer la convention de mise à disposition temporaire de la toiture de la salle de tennis avec Vendée Energie.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer le marché d'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle de tennis à Vendée Energie et AUTORISE Mr le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 28 : DENOMINATION DE LA VOIE DESSERVANT L'EXTENSION DE LA ZONE ARTISANALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un premier permis de construire a été déposé pour la construction d'une micro-crèche au sein de la zone artisanale extension.

Cette zone sera servie par voie qu'il convient de nommer.



VOTE : Le conseil municipal, DECIDE de dénommer la voie desservant la rue de l'extension de la zone artisanale « Rue de la Lande ». Des panneaux informatifs seront installés afin de préciser « Zone 1- rue des Landes» et « Zone 2- rue des Landes»

Réf. 29: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à l'inscription de Mme CAILLAUD Céline sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous :

Emploi	Emploi Cadres d'emplois et grades		
	<u>emplois des rédacteurs terri</u>	toriaux	
Secrétaire de mairie	Rédacteur territorial	1 poste à 35h	
Agent comptable	Rédacteur territorial	1 poste à 35h	
Cadres d'emploi	s des Adjoints administratif	s territoriaux	
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1 poste à 35h	
Agent état civil et urbanisme	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 22h30	
Agent d'accueil	Adjoint administratif	1 poste à 24h00	
Cadres o	l'emplois des Agents de ma	itrise	
Responsable du service technique	Agent de maitrise	1 poste à 35h00	
Cadres d'emp	lois des Adjoints techniques	territoriaux	
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal 1ère classe	1 poste à 35h00	
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal 2èmee classe	1 poste à 35h	
Agent en charge des bâtiments	Adjoint Technique	1 poste à 35h	
Agent technique polyvalent	Adjoint technique 1 poste à 35h		Vacant
Agent d'entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique	2 postes à 26h00	

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE la modification du tableau des effectifs tel que présenté cidessus à compter du 1^{er} avril 2020.

Questions diverses:

- -Une naissance un arbre : samedi 29 février 2020, si le temps le permet
- -permanences des élections municipales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

A Saint Julien des Landes, le 27 février 2020 Le Maire, Joël BRET